

## **Protocole sanitaire dans les cours de langue en présentiel** **Année 2020/2021**

**Précision :** Ce protocole s'applique dans les bâtiments de l'Institut français du Maroc et peut venir en complément du protocole sanitaire des établissements partenaires.

**Contexte :** En fonction de l'évolution de la situation épidémiologique liée à la Covid-19 le plan de continuité pédagogique mis en œuvre par l'Institut français permet d'assurer ces 3 modalités :

- enseignement présentiel,
- alternance entre enseignement présentiel et enseignement à distance,
- recours uniquement à l'enseignement à distance si la situation épidémiologique s'aggrave.

Le présent protocole mentionne les mesures organisationnelles pour **les cours de langue en présentiel**. Elles pourront subir des ajustements eu égard au contexte propre de chaque lieu d'enseignement ou établissement.

**Préalable :** Les apprenants, et selon leurs âges, leurs parents, jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre de ce protocole. Ils s'engagent à ne pas venir au cours en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez eux ou dans leur famille. De même, s'ils ont été testés positivement au SARS-Cov2, ou si un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque, ils ne doivent pas se rendre dans le lieu d'apprentissage et **s'engagent à en informer l'IFM** afin d'établir la liste des personnes avec lesquels ils sont susceptibles d'avoir été en contact.

Les mêmes règles s'appliquent aux personnes employées par l'Institut français du Maroc (IFM) et ses prestataires (société de nettoyage, agents de surveillance).

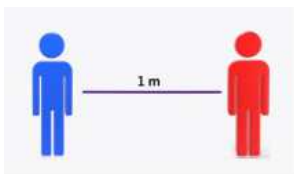
**Accès aux bâtiments d'enseignement :** Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique et surtout l'application des gestes barrières sont essentielles.

L'accès des accompagnateurs d'apprenants de moins de 9 ans aux bâtiments dédiés aux cours de langue n'est pas interdit sauf en cas de protocole sanitaire plus contraignant des établissements partenaires. Il doit néanmoins respecter de façon stricte la distanciation physique et se faire avec le port du masque de protection et après nettoyage et désinfection des mains.

**L'attention des apprenants et des accompagnateurs est appelée sur la nécessité de se doter de solutions de nettoyage propres (gel hydroalcoolique), toutes les structures d'enseignement et les classes ne disposant pas de point d'eau.**

**Lorsque le dispositif existe, l'accès aux lieux d'enseignement se fait après prise de température des apprenants. En cas de température supérieure à 38° C, l'accès à la salle de classe ne sera pas autorisé.**

**Règles de distanciation physique :** Dans les salles de classe, la distanciation physique par la **réduction du nombre d'élèves en classe** est la règle.



Le personnel de l'IFM veille à ce que les salles de classe soient aménagées de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves et à respecter une distanciation physique d'au moins un mètre entre l'enseignant et les apprenants ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face.

**L'application des gestes barrières :** Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.



- ***Le lavage des mains ou nettoyage avec du gel hydroalcoolique***

Le lavage des mains est essentiel. Il concerne tant le personnel que les apprenants ou leurs accompagnateurs.

Si le site où se tiennent les cours le permet, il est recommandé de se laver les mains, à l'eau et au savon, pendant 30 secondes en début et en fin de cours. Le séchage doit être soigneux, si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre.

À défaut, personnels et apprenants doivent recourir à l'utilisation d'une solution hydroalcoolique.

- ***Le port du masque***

Le port d'un masque « *grand public* » est obligatoire dans tous les sites IFM et dans les salles de classes partenaires, pour les apprenants de plus de 9 ans et les accompagnateurs.

Il leur appartient de se doter de cet équipement.

L'IFM pourra refuser l'accès des apprenants ou accompagnateurs se présentant sans équipement.

- ***La ventilation des classes***

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe seront aérées avant le début des cours, à la fin et pendant le nettoyage des locaux.

**La limitation du brassage des apprenants** : Le personnel de l'IFM veillera dans la mesure du possible à limiter les regroupements et les croisements importants des apprenants et de leurs accompagnateurs. Les arrivées et départs sont particulièrement étudiés en fonction des aménagements locaux.

**Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels** : Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. En lien avec les établissements partenaires, un nettoyage des sols et une désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées par les apprenants et personnels dans les salles (comme les poignées de portes) seront réalisés avant et après chaque cours.

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe est proscrite.

La Directrice générale de l'Institut français du Maroc

Clélia CHEVRIER KOLAČKO